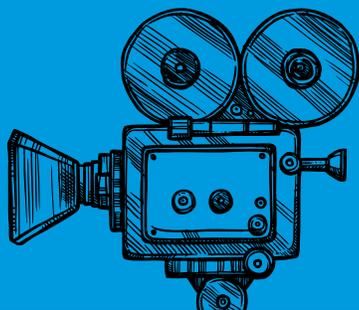


ARTS
NUMÉRIQUES



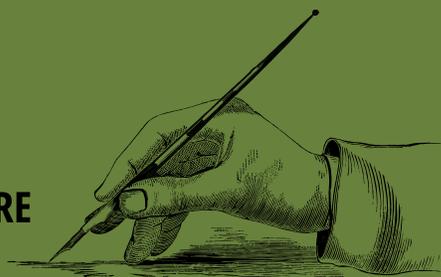
ARTS
DE LA SCÈNE



ARTS
VISUELS



LITTÉRATURE



MÉTIERS D'ART
ET ARTISANAT



PATRIMOINE



POLITIQUE CULTURELLE ET DU PATRIMOINE DE LA MITIS

La culture s'éclate!

MRC de
La MITIS
VOTRE ANCRAGE POUR L'AVENIR

Québec 

Entente de développement culturel

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉFET	4
MOT DE LA COMMISSION CULTURELLE DE LA MITIS	5
PRÉAMBULE : LA CULTURE S'ÉCLATE!	6
MISE EN CONTEXTE	7
VISION	7
VALEURS	7
ORIENTATIONS	
1. ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE : RENFORCER ET DÉVELOPPER LA PRÉSENCE DES ARTS ET DE LA LITTÉRATURE	8
Objectif 1.1. Faciliter l'accès à la formation	8
Objectif 1.2. Augmenter la création, l'interprétation et la production	8
Objectif 1.3. Encourager la diffusion artistique et littéraire dans toute La Mitis	8
2. PATRIMONIALE : CONFORTER LE PATRIMOINE COMME LE REFLET DE L'IDENTITÉ MITISSIENNE	9
Objectif 2.1. Accroître les connaissances en patrimoine	9
Objectif 2.2. Protéger et conserver le patrimoine comme héritage pour le futur	9
Objectif 2.3. Valoriser les composantes patrimoniales pour une appropriation collective	9
3. SOCIALE : PROMOUVOIR L'ÉPANOUISSEMENT DES PERSONNES PAR LA CULTURE	10
Objectif 3.1. Favoriser l'accès à une vie culturelle dynamique	10
Objectif 3.2. Encourager la participation et l'engagement en culture	10
4. ENVIRONNEMENTALE : ASSURER UNE OCCUPATION DYNAMIQUE ET DURABLE DU TERRITOIRE	10
Objectif 4.1. Contribuer à l'amélioration du cadre de vie	10
Objectif 4.2. Pratiquer et préconiser des comportements écoresponsables	10
5. ÉCONOMIQUE : ÉTABLIR LA CULTURE COMME VECTEUR DE VITALITÉ ÉCONOMIQUE	11
Objectif 5.1. Assurer des investissements cohérents en culture	11
Objectif 5.2. Faciliter et encourager la saine gestion	11
MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE ET DU PATRIMOINE	12
REMERCIEMENTS	13
ANNEXE 1 : LA CULTURE, C'EST QUOI?	14

Adoptée le 8 décembre 2021.
Résolution C.M. 21-12-350

Rédaction :
Commission culturelle de La Mitis, sous la coordination de Nadia Fillion,
conseillère au développement culturel, MRC de La Mitis.

Conception graphique :
Sophie Jean, Photographe | Graphiste

Correction d'épreuves et production :
Service des communications, MRC de La Mitis

Une version de ce document est en ligne sur le site Web de la MRC de La Mitis.

Dépôt légal - Mai 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-924609-14-9 (PDF)
ISBN : 978-2-924609-12-5 (imprimé)

Tous droits réservés.
© MRC de La Mitis, 2022



MOT DU PRÉFET

En 2005, la MRC de La Mitis se dotait de sa toute première politique culturelle, démontrant alors son souhait d'intégrer officiellement les arts, la littérature et le patrimoine à l'ensemble de ses préoccupations afin de lui permettre d'agir sur ces éléments de façon stratégique et globale. Plus de 15 ans plus tard, il était devenu pertinent de réviser le portrait culturel de La Mitis et sa politique culturelle afin de répondre aux nouvelles réalités du milieu mitis-sien.

La culture est une priorité pour notre MRC et nos interventions l'ont prouvé par le passé. Jusqu'à maintenant, la MRC de La Mitis est intervenue selon une approche hybride, et c'est encore ce modèle que nous souhaitons appliquer : d'un côté, être facilitatrice et partenaire (en soutien, selon les besoins identifiés par le milieu) et de l'autre, agir comme maître d'œuvre (assumer une partie du développement par des politiques, des programmes, des projets et des services). La MRC a fait preuve d'exemplarité dans ses actions culturelles, et il est de notre devoir de continuer à valider que l'ensemble des décisions prises soit cohérent avec la présente politique.

Cette politique révisée met la table et actualise nos connaissances en vue d'une nouvelle phase de notre développement culturel collectif. À titre de préfet et au nom des membres du conseil de la MRC de La Mitis, je ne peux qu'espérer que tout le milieu mitissien s'en laisse inspirer!

Pour terminer, je tiens à transmettre nos remerciements à la Commission culturelle de La Mitis, que l'on avait mandatée pour assurer la révision de notre politique culturelle. Son travail méticuleux auprès de centaines de participants a donné naissance à un diagnostic précis et complet de la situation culturelle dans La Mitis ainsi qu'au dépôt de cette nouvelle mouture : la Politique culturelle et du patrimoine de la MRC de La Mitis.

MOT DE LA COMMISSION CULTURELLE DE LA MITIS

Quel honneur d'avoir eu la confiance du conseil de la MRC de La Mitis pour réviser la politique culturelle. Afin d'être à la hauteur, quatre principaux éléments nous ont guidés dans cette démarche qui nous était si précieuse :

- Positionner la culture comme l'un des grands axes de développement de La Mitis.
- Garantir la participation du milieu culturel, des partenaires actuels et potentiels de la culture et, bien sûr, de la population.
- Identifier, avec minutie, les réalités, les enjeux et les défis des différentes instances mitissiennes qui interviennent en culture.
- Offrir une politique idéale pour guider efficacement les interventions de la MRC et de toute instance qui voudra bien se l'approprier, basée sur l'approche du développement durable.

Cette politique est le résultat d'un fructueux travail et de riches collaborations. Avec la participation de quelques centaines de personnes et d'instances, la cueillette et l'analyse d'un maximum de données ainsi que la rédaction d'un diagnostic culturel des plus complets, nous avons atteint nos deux premiers objectifs.

Afin de parvenir au troisième, nous avons pris deux décisions importantes pour la rédaction de la politique. La première a consisté à élaborer celle-ci selon les piliers du développement durable. La seconde a découlé de la nécessité de faire non seulement une politique culturelle, mais bien une politique culturelle et du patrimoine. Pour ce faire, nous nous sommes assurés d'approfondir nos connaissances sur les arts, la littérature et le patrimoine, autant que l'auraient demandé deux politiques. Ainsi, ces deux décisions nous ont permis de maximiser l'efficacité d'une seule démarche et d'être en mesure d'offrir une politique mitissienne complète et à notre image.

Nous remercions sincèrement toutes les personnes qui ont travaillé de près ou de loin à la présente politique. Vous étiez toutes passionnées et mobilisées, avec comme principale motivation de rendre les arts, la littérature et le patrimoine accessibles à toute la population.

Tout au long de ce processus qui nous tenait à cœur, nous avons voulu perpétuer le travail et l'expertise de nos prédécesseurs, être les dignes représentants de toutes ces personnes investies en culture aujourd'hui et contribuer à l'enracinement des générations futures.

Taire la culture, la retirer de nos priorités, c'est la laisser mourir. Avec vous et grâce à vous, cette politique nous permettra de garder en vie et de faire croître notre culture et notre identité.

PRÉAMBULE

LA CULTURE S'ÉCLATE!

C'est l'essence même d'une vie culturelle dynamique et le but principal de cette politique.

Elle rayonne ici et ailleurs, se retrouve partout et se voit de partout. Elle sait se faire entendre et prendre sa place. Ouverte sur le monde, elle est inclusive quant à l'âge, à la provenance, à la diversité et à la différence. Innovante, elle influence et découvre les gens, les technologies, les actions, l'économie et le territoire. Contagieuse, elle embellit tout ce qu'elle touche. Elle s'amuse, se recrée.

Comme un feu d'artifice, la culture s'éclate!



MISE EN CONTEXTE

Au cours des siècles, l'art, la littérature et le patrimoine ont marqué les modes de vie et les territoires. Ils ont provoqué des changements sociaux tout comme ils en ont été le reflet. La Mitis, comme partout ailleurs, cherche son identité à travers ces legs du passé, de même qu'à se démarquer en laissant son empreinte culturelle pour les générations futures. Ce territoire de 2 284 km² est habité par environ 18 000 personnes réparties dans 16 municipalités. Et chacune de ces personnes mérite cet enjeu essentiel que la culture soit considérée comme une priorité par la MRC de La Mitis, tant dans ses interventions que dans son devoir d'exemplarité.

VISION

Notre culture est notre fierté et notre identité. Essentielle pour notre épanouissement personnel et collectif, la culture vitalise notre société et la rend plus ouverte.

VALEURS

COMMUNICATION-DIFFUSION

Une culture saine passe par les leviers stratégiques créateurs de valeurs que sont la communication et la diffusion. Ces dernières doivent être réciproquement fortes et cohérentes, entre intervenants culturels, avec les partenaires et avec les clientèles.

OUVERTURE

Les expressions culturelles sont variées et diversifiées, de manière à répondre aux goûts et aux aspirations des artistes et de toute la population. Par son omniprésence et son remodelage constant, la culture est un facteur d'inclusion sociale incontournable, d'humanité, d'équité et d'ouverture.

CRÉATIVITÉ

La capacité de se projeter et d'être visionnaire permet d'avoir l'audace d'innover. Qu'il soit organisationnel ou artistique, le génie créatif qui en découle façonne notre identité.

COHÉRENCE

Le développement culturel est une responsabilité partagée par les instances culturelles, municipales et socioéconomiques dans une approche synergique. L'engagement de chacun se traduit par des actions et des décisions logiques, significatives, structurantes, concertées et équitables.

ORIENTATIONS

Les orientations sont basées sur les piliers du développement durable et la transversalité de la culture. Ainsi, nous la présentons sous cinq grandes orientations :



Ces orientations reflètent les principes du développement durable tels que la qualité de vie, l'équité et la solidarité sociales, l'efficacité économique, la participation et l'engagement, l'accès au savoir, le partenariat, la production et la consommation responsables ainsi que la protection du patrimoine culturel.

1. ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE : RENFORCER ET DÉVELOPPER LA PRÉSENCE DES ARTS ET DE LA LITTÉRATURE

Les œuvres influencent directement les créateurs ainsi que toutes les personnes qui y ont accès. Elles sont le miroir de l'identité et de l'unicité d'une collectivité d'un territoire, sans compter qu'elles dynamisent un milieu.

La MRC de La Mitis contribue à pourvoir le territoire d'un nombre suffisant d'instances culturelles, impliquant une diversité :

- De pratiques (amateur, de la relève ou professionnelle).
- De formes d'expression artistique et littéraire.

OBJECTIF 1.1. FACILITER L'ACCÈS À LA FORMATION

L'acquisition de connaissances est nécessaire au renouvellement de toutes les disciplines artistiques et littéraires. Elle suppose :

- Une formation continue, un perfectionnement professionnel et un partage de connaissances accessibles, personnalisés, spécialisés, connus et utilisés par les artistes et les travailleurs culturels.
- Une offre de formation pour la pratique amateur diversifiée et régulière.

OBJECTIF 1.2. AUGMENTER LA CRÉATION, L'INTERPRÉTATION ET LA PRODUCTION

Les artistes, les travailleurs culturels et les organisations sont essentiels à la création d'œuvres et à l'offre de services et de produits de qualité. Ils nécessitent :

- Des conditions idéales à la consolidation et au développement de leur carrière, de leur entreprise ou de leur organisation.

- Une ouverture à la création, à l'expérimentation, à la recherche-innovation, à la prise de risques et à la qualité d'exécution.
- Une utilisation de leur expertise et de leurs savoir-faire par toutes les instances du territoire et hors territoire ainsi qu'un respect de la valeur de cet apport.
- Une reconnaissance des différents statuts existants pour les instances, tout particulièrement ceux découlant d'une loi.

OBJECTIF 1.3. ENCOURAGER LA DIFFUSION ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE DANS TOUTE LA MITIS

La diffusion permet d'avoir accès aux œuvres, aux produits, aux services et aux activités, assurant une vitalité culturelle. Elle suppose :

- Une circulation d'œuvres, de produits, de performances, de services et d'activités dans des contextes qui respectent ces derniers, ainsi que les instances qui les offrent.
- Un accès adéquat et facilitant pour les instances culturelles aux événements, qu'ils soient culturels ou non.
- Un accès adéquat et facilitant pour les instances culturelles aux supports (impression, technologie, lieux et équipements), qu'ils soient culturels ou non.
- Une promotion stratégique assurant une visibilité, une valorisation, un rayonnement, une influence et une notoriété de l'offre.

2. PATRIMONIALE : CONFORTER LE PATRIMOINE COMME LE REFLET DE L'IDENTITÉ MITISSIENNE

Le patrimoine est un héritage prêté qui doit être transmis et légué aux générations futures. Reflet de nos valeurs sociétales, ses nombreuses facettes impliquent des défis majeurs.

La MRC de La Mitis entend favoriser une vision collective qui engage une responsabilité partagée des organisations privées et publiques, des individus, des municipalités et de la MRC elle-même.

OBJECTIF 2.1. ACCROÎTRE LES CONNAISSANCES EN PATRIMOINE

La connaissance est le point de départ de toute action en patrimoine. Elle implique :

- Un engagement individuel, organisationnel et public.
- Une compréhension du patrimoine permettant d'identifier ses différentes composantes.
- Des sources d'informations connues, accessibles, diversifiées, partagées/partageables et utilisées.
- Une capacité d'approfondir les connaissances, que ce soit par des formations, un perfectionnement professionnel, un partage de connaissances ou en effectuant des recherches et des inventaires.

OBJECTIF 2.2. PROTÉGER ET CONSERVER LE PATRIMOINE COMME HÉRITAGE POUR LE FUTUR

La conservation est un défi individuel et collectif majeur. Elle nécessite :

- Des actions de conservation, de restauration, de protection, de sauvegarde, de transmission de savoirs et de gestion des actifs de manière intelligente, stratégique et adaptée.
- Des instances et des individus impliqués qui bénéficient de conditions favorisant leurs actions.
- L'accès à de l'expertise et à un partage de connaissances.
- Une reconnaissance des différents statuts existants.
- Une application/utilisation cohérente des lois et outils par toute instance du territoire.

OBJECTIF 2.3. VALORISER LES COMPOSANTES PATRIMONIALES POUR UNE APPROPRIATION COLLECTIVE

Les fonctions du patrimoine que sont la production et la diffusion, effectuées par différentes approches, sont cruciales et participent à pérenniser et à développer une culture patrimoniale. Elles impliquent :

- Une contamination positive de toute la société mitissienne par de constantes démarches de valorisation et de sensibilisation en vue de rendre accessible et de

faire connaître le patrimoine.

- Une promotion stratégique assurant une visibilité, une valorisation, un rayonnement, une influence et une notoriété de l'offre.
- Un accès adéquat et facilitant pour les instances culturelles aux événements, qu'ils soient culturels ou non.
- Un accès adéquat et facilitant pour les instances culturelles aux supports (impression, technologie, lieux et équipements), qu'ils soient culturels ou non.
- Un devoir d'exemplarité de la MRC et d'utilisation des outils à sa disposition pour encadrer, harmoniser et assurer la préservation du patrimoine matériel et naturel sur l'ensemble du territoire.

3. SOCIALE : PROMOUVOIR L'ÉPANOUISSEMENT DES PERSONNES PAR LA CULTURE

La culture permet à l'humain d'atteindre son plein potentiel et d'avoir de saines habitudes de vie. Elle répond à des besoins qui sont de type social, esthétique, psychologique, thérapeutique, intellectuel et autres, tout en développant des aptitudes dans ces mêmes domaines.

La MRC de La Mitis désire s'assurer que les arts, la littérature et le patrimoine fassent partie intégrante du quotidien de la population de son territoire puisqu'ils sont nécessaires à son bien-être, à sa qualité de vie et à son épanouissement.

OBJECTIF 3.1. FAVORISER L'ACCÈS À UNE VIE CULTURELLE DYNAMIQUE

L'accès à la culture est un droit fondamental et un besoin existentiel. Il suppose :

- Une vie culturelle dynamique, diversifiée et pertinente.
- Une accessibilité sur les plans géographiques, socio-économiques, physiques, techniques, technologiques et

éducatifs pour l'ensemble de la population.

- Une diffusion et une promotion adéquates et stratégiques.

OBJECTIF 3.2. ENCOURAGER LA PARTICIPATION ET L'ENGAGEMENT EN CULTURE

La participation et l'engagement, tout en ayant un impact direct sur l'humain, sont essentiels à l'existence même d'une vie culturelle forte. Ils supposent :

- Une implication individuelle, organisationnelle ou publique facilitée, épanouissante et stimulante.
- Des collaborations, des mentorats et des partenariats, traditionnels et inédits, qui sont basés sur le respect et une compréhension mutuelle.
- Une ouverture des instances à impliquer la population dans les actions de gouvernance, de planification, de consultation, de concertation et de réalisation de projets.

4. ENVIRONNEMENTALE : ASSURER UNE OCCUPATION DYNAMIQUE ET DURABLE DU TERRITOIRE

La culture participe à la qualité de notre milieu de vie. Une dynamique basée sur une harmonisation entre l'aménagement, l'environnement, l'humain et la culture.

La MRC participe avec les instances du milieu à prendre en compte ces réalités, à les intégrer dans les planifications et à établir des partenariats pour y parvenir.

OBJECTIF 4.1. CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Le lieu de vie, pour être choisi, doit aussi être attractif en fonction de sa qualité et des valeurs auxquelles il répond. Il implique :

- Une intégration des arts, de la littérature et du patrimoine dans l'aménagement et l'occupation du territoire.
- Une prise en compte des réalités, de la diversité, de l'histoire, des complémentarités et des similitudes des communautés du territoire.

OBJECTIF 4.2. PRATIQUER ET PRÉCONISER DES COMPORTEMENTS ÉCORESPONSABLES

L'écoresponsabilité est devenue incontournable. Elle appelle :

- Un engagement individuel, organisationnel et public.
- Une augmentation de la reconnaissance, de la valorisation et de l'application du concept d'achat de services et de produits culturels mitissiens.
- Une occupation de l'ensemble du territoire afin de faire de la culture un service de proximité.
- Une réflexion approfondie et ouverte préalable à toute décision en lien avec le patrimoine immobilier, incluant les changements de vocation et le recyclage d'édifices.

5. ÉCONOMIQUE : ÉTABLIR LA CULTURE COMME VECTEUR DE VITALITÉ ÉCONOMIQUE

La culture fait partie du processus global de l'économie et démontre une logique de rentabilité des investissements.

La MRC veut encourager, maximiser et promouvoir l'apport des arts, de la littérature et du patrimoine dans l'économie mitissienne.

OBJECTIF 5.1. ASSURER DES INVESTISSEMENTS COHÉRENTS EN CULTURE

Les investissements cohérents sont la pierre angulaire d'un développement culturel sain et accessible. Ils demandent :

- Un engagement individuel, organisationnel et public.
- Une approche :
 - réfléchie, ouverte, synergique et de qualité;
 - établie en fonction des besoins et des réalités en consolidation et développement des instances et de leurs types de pratiques;
 - impliquant un soutien technique, technologique, financier ou professionnel.
- Un respect et une application des lois concernées en vigueur.
- Un achat de services et d'œuvres qui participent à une qualité d'emploi et à une juste rémunération.

OBJECTIF 5.2. FACILITER ET ENCOURAGER LA SAINTE GESTION

Les instances culturelles appliquant la saine gestion parviennent à optimiser les actions et les ressources essentielles à leur maintien, à leur consolidation et à leur développement. Elles requièrent :

- Un engagement de l'administration, du personnel et des bénévoles.
- Un accès et une utilisation des outils et du soutien approprié.
- Un environnement de travail et de bénévolat respectueux, adéquat et sécuritaire.
- Un service à la clientèle de qualité, adapté et sécuritaire.
- Une maximisation des actions de consultation, de concertation, de partenariats et de mutualisation.

MISE EN ŒUVRE

DE LA POLITIQUE CULTURELLE ET DU PATRIMOINE

La nouvelle Politique culturelle et du patrimoine de La Mitis a été adoptée par le conseil de la MRC de La Mitis le 8 décembre 2021, par la résolution C.M. 21-12-350. Elle donne les grandes orientations de développement culturel de la MRC sur un horizon d'une durée de 15 ans. Elle contient non seulement la vision et les valeurs que notre organisation se donne en culture, mais aussi toutes les intentions qui permettront de répondre aux différents enjeux identifiés dans le document Diagnostic culturel de La Mitis et ceux qui s'ajouteront au fil des ans.

Ainsi, la présente politique devient un outil de référence qui orientera les décisions et les actions d'administration, de gestion, de planification, de protection et de mise en valeur de la MRC de La Mitis.

Cette politique confirme aussi notre volonté de maintenir un partenariat fort avec le ministère de la Culture et des Communications qui se traduit, entre autres, par la signature d'ententes financières triennales. Par différents partenariats, dont ceux avec les instances qui croient en l'importance du développement culturel mitissien, la MRC est en mesure de mettre en place un maximum d'actions qui correspondent aux réalités et aux besoins de La Mitis.

REMERCIEMENTS

L'élaboration de la politique a été sous la responsabilité de la conseillère au développement culturel de la MRC de La Mitis et sous la supervision de la Commission culturelle, comité consultatif de la MRC de La Mitis. Une approche participative a été choisie pour en arriver à réaliser une démarche aussi complète et empreinte de réalisme.

Tout d'abord, nous tenons à remercier toutes les personnes, les organisations, les municipalités et les entreprises qui ont contribué à l'élaboration de cette politique. L'ensemble de leurs commentaires, témoignages et conseils formulés tout au long de la démarche a été significatif pour l'avancement de la culture.

De plus, nous remercions tous les membres de la Commission culturelle actuels et antérieurs. Leur apport a été essentiel à la réalisation et à l'aboutissement d'un tel chantier, tout comme ils sont indispensables, maintenant la politique adoptée, pour représenter le milieu culturel dans les réflexions portant sur les actions à entreprendre par la MRC. Il est donc important de les nommer tous et toutes :

MEMBRES DE LA COMMISSION CULTURELLE ACTUELLE :

- Berthier Francœur et Johanne Morissette, arts de la scène
- Marie-Claude Hamel, arts visuels
- Sarah-Kim Poirier, littérature
- Marjelaine Sylvestre, patrimoine
- Gitane Michaud et Jean-François Fortin, conseil de la MRC de La Mitis

AUTRES MEMBRES AYANT AUSSI PARTICIPÉ À LA PRÉSENTE POLITIQUE :

- Julie Boivin, littérature
- Mélanie Leblanc et Catherine Aubut, patrimoine
- Daniel Gosselin, métiers d'art
- Sonia Bérubé, conseil de la MRC de La Mitis

MEMBRES DE LA COMMISSION CULTURELLE POUR LA POLITIQUE PRÉCÉDENTE ET SON SUIVI :

- Lyne Fournier, Charline Giffard, Odette Harrisson et Réal Leclerc, arts visuels
- Samuel Côté, arts de la scène
- Liz Fortin et Martine Gagnon, littérature
- Yves Desrosiers, Olivier Gillet, Alice Mittler, Jacqueline Roy et Odette St-Arnaud, métiers d'art
- Roger Arsenault, Nicole Bernier, Fabien Boucher, Pierre Dufort et Michaël Ouellet, patrimoine
- Daniel Ménard, multidisciplinaire
- Georges Deschênes, Jean-François Fortin, Gaston Gaudreault, Hervé Lavoie, Gaétan Pineault, Olivier Gillet, Damien Ruest et France St-Laurent, conseil de la MRC de La Mitis

LA CULTURE, C'EST QUOI?

DES INSTANCES...



... ACTIVES DANS SIX DISCIPLINES



Audio et sonore
Cinéma
Multimédia
Nouveaux médias
Vidéo
Autres

Cirque
Conte
Danse
Humour
Musique
Théâtre
Slam
Autres

In situ
Bande dessinée
Estampe
Illustration
Installation
Peinture
Photographie
Sculpture
Autres



Écriture
(romans, nouvelles, œuvres dramatiques,
poésie, essais et autres)

Oralité
(contes, slams, etc.)

Bibliothèques

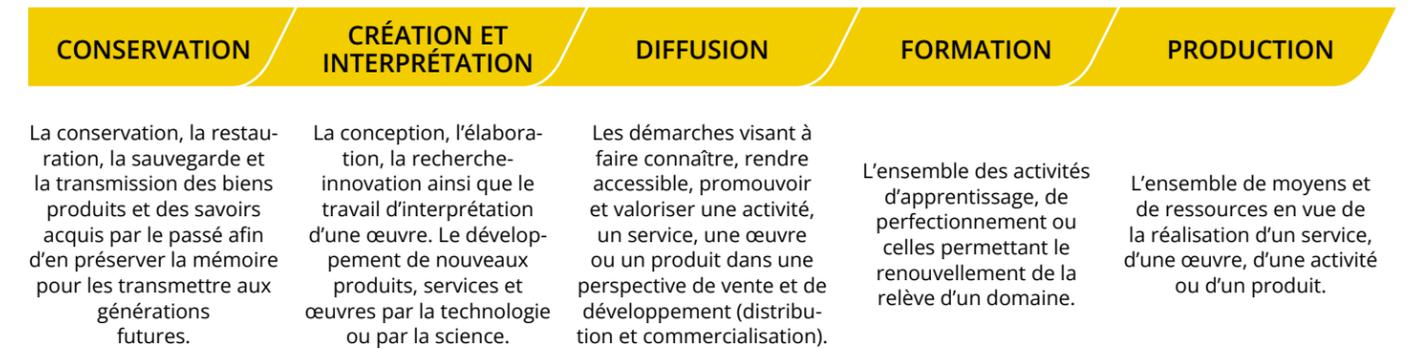
Travail de la matière
(bois, cuir, métaux, minéraux, textile,
verre et autres)

Patrimoine matériel
(mobilier, immobilier et subaquatique)

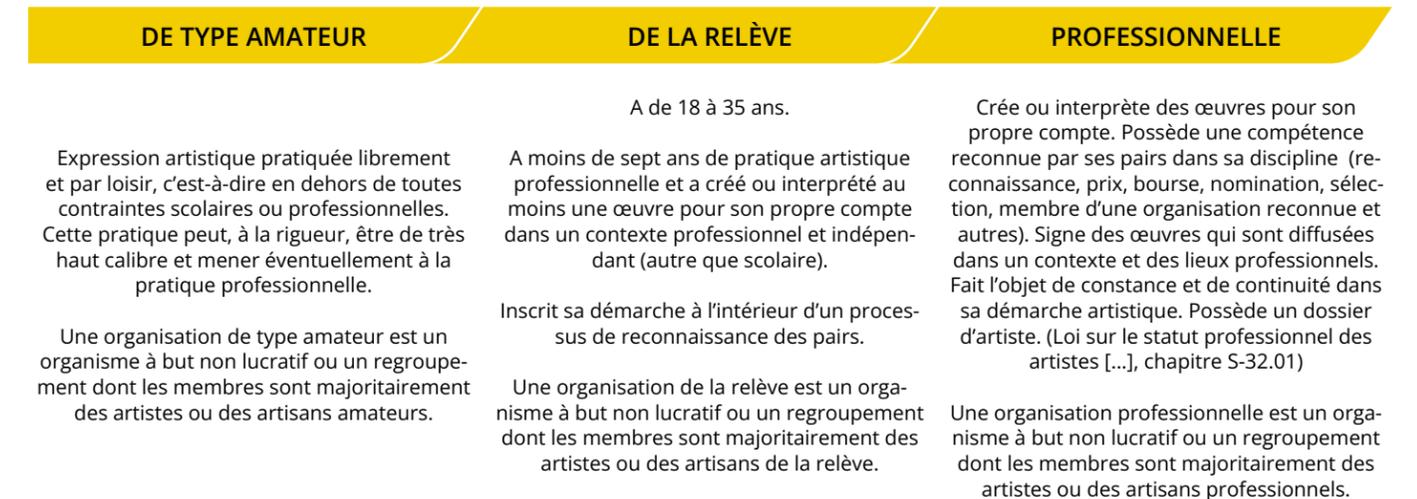
Patrimoine immatériel
(transmission de connaissances
et de savoir-faire)

Patrimoine naturel
(paysages et autres)

TRAVAILLANT EN...



SELON UNE PRATIQUE...





1534, boulevard Jacques-Cartier
Mont-Joli (Québec) G5H 2V8
418 775-8445